

Les Trois Croix de Roquebrune par le côté Ouest



Randonnée n°3475868

Une randonnée proposée par ferrari174

Montée aux Trois Croix de Roquebrune depuis le parking du Rocher de Palay avec une jolie passage en vire où l'on surplombe toute la ville avec vue sur toute la région.
Voir chapitre : infos pratiques.

Durée :	2h30	Difficulté :	Difficile
Distance :	4,63 km	Retour point de départ :	Non
Dénivelé positif :	416 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	411 m	Régions :	Massif des Maures, Rocher de Roquebrune
Point haut :	364 m	Commune :	Roquebrune-sur-Argens (83520)
Point bas :	14 m		

Description

Se garer sur le parking du Rocher de Palay.

(D) Suivre le chemin orienté Sud-Ouest et parvenir à un petit croisement.
Les points Bleus du balisage ne sont pas évident à voir.

(1) Suivre à droite les points Bleus au sol, passer dans le sous-bois, et il y a des rochers où il faut mettre un peu les mains pour arriver au début du passage de la Grotte et là, il faut être équipé d'un baudrier et d'une longe pour pouvoir faire le passage de la vire.

(2) Entamer la montée dans la combe avec passage dans des buissons où le balisage n'est pas évident à trouver puis suivre le sentier à gauche pour rejoindre le sommet des Trois Croix où il y a une petite main courante pour aider.

(3) Rebrousser chemin et poursuivre tout droit, direction Sud-Ouest, pour atteindre un croisement de chemins.

(4) Prendre le petit sentier à gauche et effectuer la jonction avec le GR® 51.

(5) Suivre le GR® à gauche et rejoindre une petite route au lieu-dit la Maurette (A).

Points de passages

- D Parking du Rocher de Palay**
N 43.453851° / E 6.612882° - alt. 14 m - km 0
- 1 Carrefour : points Bleus au sol**
N 43.451888° / E 6.609084° - alt. 84 m - km 0.39
- 2 Montée avec la main courante**
N 43.450268° / E 6.604063° - alt. 296 m - km 1.54
- 3 Sommet des Trois Croix**
N 43.449287° / E 6.60387° - alt. 364 m - km 1.88
- 4 Carrefour à gauche**
N 43.446249° / E 6.600866° - alt. 190 m - km 2.38
- 5 Jonction °°GR®°°, à gauche**
N 43.442479° / E 6.602475° - alt. 112 m - km 2.93
- A La Maurette**
N 43.443616° / E 6.619212° - alt. 14 m - km 4.63

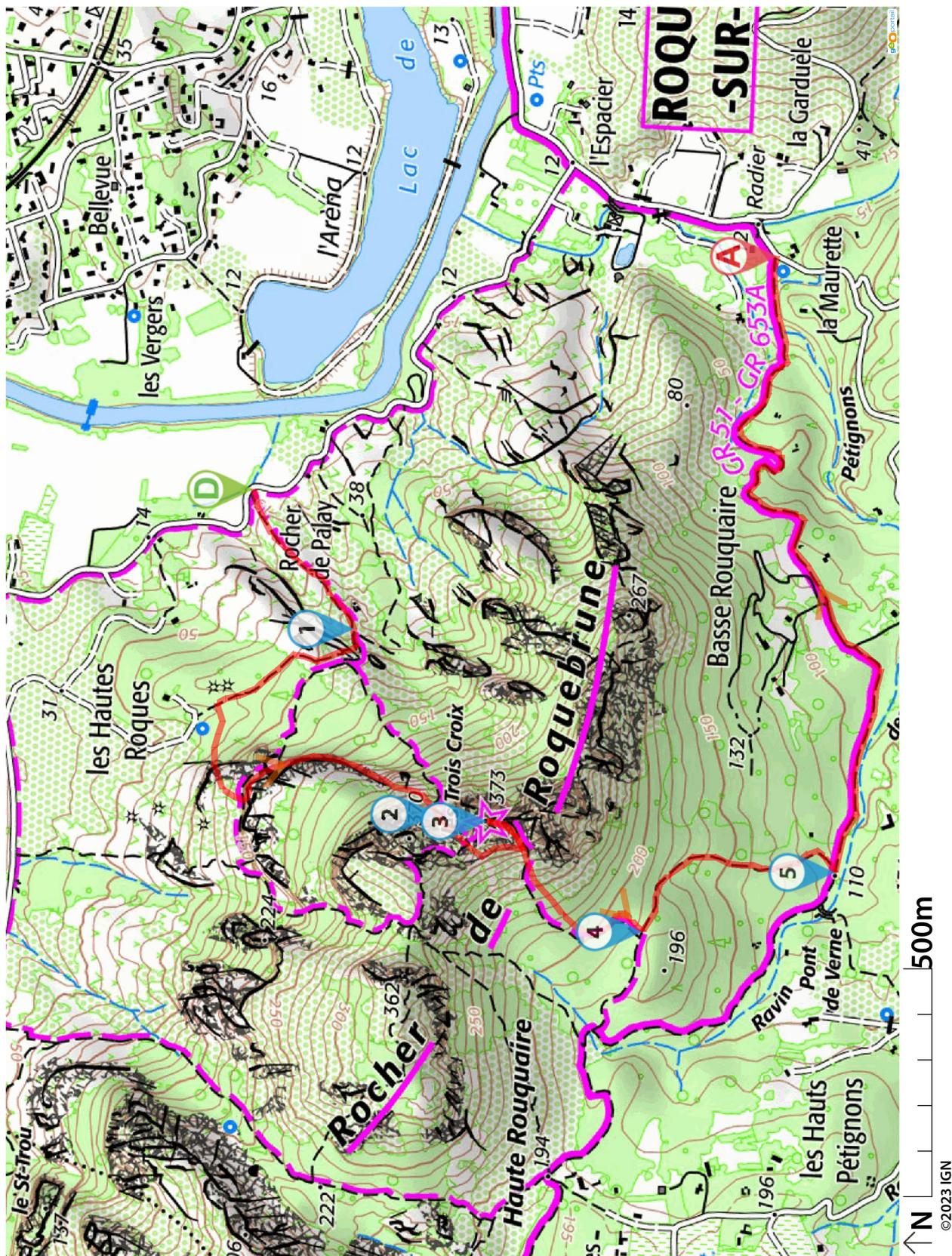
Informations pratiques

Pour effectuer cette randonnée il faut prévoir deux véhicules : un au départ et un à l'arrivée . À l'arrivée, il faut laisser une voiture sur le côté de la route et il n'y a pas beaucoup de place. Prudence donc !

Pour le passage de la vire, il faudra être équipé d'un baudrier et d'une longe.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-les-trois-croix-de-roquebrune-par-le-cot/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.